



Règlement des TOURNOIS POUSSINS

Coefficient de l'épreuve : 0,5

Préambule

Le Tournoi Poussins est une manifestation organisée à 4 reprises dans la saison par le Comité Départemental afin de valoriser la compétition de Tennis de Table chez les jeunes licenciés. Les objectifs sont donc de faire jouer des matchs intéressants (de niveau équilibré) et de satisfaire le plus grand nombre (jeunes et parents) par la qualité de l'organisation (par rapport à la durée et aux temps d'attente) et de l'accueil.

Article 1 - Conditions de participation

Compétition réservée aux enfants nés en 2014 et après, garçons et filles. La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation d'une licence « **COMPETITION** » selon la réglementation en vigueur.

Un joueur titulaire d'une licence "**LOISIR**" verra celle-ci basculée en licence "**COMPETITION**".

Licenciation :

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de sa certification médicale.

Si la mention « en règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, **le joueur est autorisé à jouer**.

Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, ou si le joueur ne peut présenter l'un des documents acceptés permettant de vérifier sa situation vis-à-vis de sa certification médicale, il doit pouvoir présenter un certificat médical indépendant en cours de validité (datant de moins de six mois).

S'il ne peut ni justifier de sa licenciation, ni présenter un certificat médical, **il n'est pas autorisé à jouer**.

Dans tous les cas, la justification de la licenciation et de la conformité vis-à-vis de certification médicale par l'un des moyens ci-dessus est du ressort du joueur ou de son club et non du juge-arbitre.

Article 2 - Inscription

L'inscription ou le réengagement des joueurs aux divers tours doit être fait pour chaque tournoi sur le site <https://monclub.fft.com/login/>, dans la rubrique « Sportifs », sous-rubrique « Engagements » par la personne ayant reçu la permission au sein de chaque association. Seuls seront pris en compte les engagements validés aux dates de clôture des engagements.

Article 3 - Droits d'inscription

Pour chaque tour, les droits d'inscription s'élèvent à 5 euros par joueur inscrit à la date de clôture des inscriptions.

Article 4 - Déroulement Sportif

Cette épreuve comporte **1 Tableau unique mixte**. (Sauf dispositions spéciales ci-dessous)

Ce tableau se déroulera en deux phases :

- 1ère phase : Poule(s) de 3 à 6 joueurs, tout le monde se rencontre.
Les joueurs d'un même club seront répartis dans des poules différentes autant que possible.
- 2ème phase : Tableau Final
En fonction du nombre de joueurs présents, le nombre de joueurs qualifiés pour le tableau final sera annoncé avant le début de la compétition.
Un classement intégral interviendra à partir des 1/8^{èmes} ou des ¼ de finale.
Il sera laissé au juge arbitre la décision d'organiser un tableau perdant en fonction des conditions matérielles mises à sa disposition et de l'horaire.

Dispositions spéciales

Si le nombre d'inscrits est inférieur à 4, le Tournoi Poussin sera alors annulé.

Les poules pourront être recomposées en fonction des absents, sur décision du responsable de l'épreuve.

En cas de participation de nombreuses féminines, deux tableaux seront organisés (garçons et filles).



Article 5 : Durée des parties

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).

Article 6 : Balles

Les parties se dérouleront avec des **balles en matière plastique homologuées en compétition**. Il conviendra d'adapter les maillots à la couleur des balles disponibles.

Article 7 : Récompenses

Les quatre premiers seront récompensés.

Au cas où aucune féminine ne figurerait parmi les quatre premiers, la meilleure féminine sera récompensée. Au cas où aucun garçon ne figurerait parmi les quatre premiers, le meilleur garçon sera récompensé.

Article 8 : Passerelle vers le Critérium Fédéral

A l'issue de chacun des 3 premiers tournois poussins, il sera proposé au vainqueur de chaque tableau, Poussins et Poussines si ce dernier est organisé, de participer au Critérium Fédéral pour les tours restants de la saison en cours.

Le vœu sera à faire sur place le jour même du tournoi Poussins en utilisant l'imprimé prévu à cet effet et remis au juge-arbitre.

Le coût de l'inscription à l'épreuve du Critérium Fédéral sera alors pris en charge par le Comité Départemental des Hauts-de-Seine.

Tout joueur ou joueuse acceptant la passerelle, ne pourra plus participer aux tournois Poussins restant de la saison en cours.

Responsable de la Compétition : La Commission Technique

	<u>Dates des Epreuves :</u>	<u>Dates de Clôture des Engagements :</u>	<u>Lieux de compétition</u>
1° Tournoi	Samedi 15 octobre 2022	28 septembre 2022	
2° Tournoi	Samedi 3 décembre 2022	16 novembre 2022	
3° Tournoi	Samedi 28 janvier 2023	11 janvier 2023	
4° Tournoi	Samedi 11 mars 2023	15 février 2023	

Dernière révision du règlement : 20 février 2023